

Divergences de perspectives

J'espère que nous, Nord-Américains, ne perdrons jamais ce sens de l'émerveillement et de la joie de vivre sur ce continent, que nous ne perdrons jamais ce vif désir de voir les autres jouir de la liberté offerte par ce Nouveau Monde. C'est pourquoi Canadiens et Américains ont réagi avec indignation et compassion face au tragique sort des réfugiés de la mer. Des dizaines de milliers de réfugiés vietnamiens ont été accueillis dans nos deux pays, et nos concitoyens leur ont ouvert leur cœur, leur foyer et leur bourse pour les aider à trouver une sécurité que nous tenons pour acquise.

Voilà pour la similarité. Mais, il y a quelques années, les États-Unis étaient engagés dans une terrible guerre au Vietnam. Le 5 janvier 1973, cette guerre avait à notre point de vue atteint une telle ampleur que le Parlement canadien adoptait une résolution condamnant les opérations américaines de bombardement au Vietnam du Nord. Voilà qui renferme déjà tout un monde de différences. Mais je ne cherche aucunement par là à établir quelque comparaison morale que ce soit entre le Canada et les États-Unis ou entre les gouvernements canadien et américain. Je veux simplement illustrer mes propos antérieurs, à savoir que des différences quant à la taille peuvent entraîner des divergences de perspectives. Je veux aussi montrer que l'expérience du Vietnam et du Watergate a laissé chez les institutions américaines des séquelles qui transparaissent dans les relations entre nos deux pays.

Ces gentilshommes britanniques qui ont décidé de se séparer de la Couronne il y a un peu plus de 200 ans ont donné aux États-Unis une forme de gouvernement qui conservait en un sens un élément de royauté plus marqué que dans la partie du continent constituant toujours "l'Amérique du Nord britannique". Après tout, la Constitution américaine a institutionnalisé — par la séparation des pouvoirs — le vieux conflit entre l'exécutif et le législatif, conflit que la Grande-Bretagne et le Canada ont réglé en assujettissant le pouvoir exécutif au législatif et en laissant au souverain le soin de reigner, mais non de gouverner.

En Grande-Bretagne et au Canada, le pouvoir exécutif, ainsi assujetti au législatif, n'avait plus à combattre pour maintenir sa suprématie — mais je m'empresse d'ajouter qu'il n'en allait pas de même de sa survie — et pouvait s'appliquer à gouverner. Aux États-Unis, par contre, cette lutte pour la suprématie a été intégrée au système par le jeu des poids et contrepoids qui devait garantir qu'aucune branche du gouvernement ne deviendrait trop puissante et que le peuple serait toujours souverain. La survie politique du Président était assurée pour au moins quatre ans — du moins l'a-t-on cru pendant longtemps; mais il semble maintenant qu'on ne lui avait pas garanti la capacité de gouverner. Néanmoins, la présidence a été pendant la plus grande partie du siècle actuel l'institution la plus puissante du gouvernement américain. Avec la démission du Président Nixon, toutefois, cette apparente garantie de survie pour toute la durée d'un mandat s'est effritée; les responsabilités présidentielles ont été dramatiquement mises en relief; et le Congrès a finalement obtenu ce dont jouissait depuis longtemps le législatif à l'égard de l'exécutif dans le système parlementaire.

On ne sait pas encore quels effets ces développements historiques auront à long terme sur l'appareil politique américain. Le mécanisme est toutefois complexe et fragile: son fonctionnement dépend de l'interaction de toutes ses composantes. Vu dans le contexte de la politique étrangère du Canada, il ne s'est pas encore entièrement remis